

MODALITES D'EVALUATION EN SECTIONS EUROPEENNES, BINATIONALES ET INTERNATIONALES A COMPTER DE LA SESSION 2022

SELO et DNL hors SELO

Le BO n°31 du 26 août 2021 apporte certaines modifications dans les modalités d'organisation de l'épreuve spécifique de contrôle continu pour l'attribution de la mention européenne et orientale (candidats SELO) ou pour l'attribution de la mention Discipline

non linguistique (candidats scolarisés hors SELO). Il est consultable en ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>

Sections binationales

Le BO n°31 du 26 août 2021 relatif aux évaluations spécifiques pour la délivrance des baccalauréats binationaux est consultable en ligne :

Bachibac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm>

Esabac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm>

Abibac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm>

Sections internationales

Le BO n°31 du 26 août 2021 et l'arrêté du 8 août 2021 précisent les modalités de recrutement des élèves, d'enseignement et d'examen en sections internationales, avec la mise en place progressive du baccalauréat français international.

Le BO n°31 du 26-08-2021 est consultable en ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm>

L'arrêté du 08-08-2021 est consultable en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915060>